

Rapport d'activité 2018

organom

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Rapport d'activité 2018 du syndicat Organom

Rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Sommaire

Présentation du territoire	4
Compétences	5
Organisation politique	6
Organisation fonctionnelle	7
Organisation budgétaire	8
Les flux de déchets et les ratios	13
Transfert	15
Traitement	15
Site de La Tienne	20
Site de Vaux	23
Prévention	24
Communication	25



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

216 chemin de la Serpoyère - Viriat - CS 60127 - 01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03 - organom@organom.fr

www.organom.fr



Le mot du président

Vers une hausse de la fiscalité : l'ensemble des apporteurs de déchets (collectivités et entreprises) payent la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) dont le montant est ensuite reversé par Organom aux Douanes et sert à financer la « politique déchets ». Pour renchérir le coût de stockage et ainsi favoriser la prévention, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets, une hausse progressive de la TGAP a été votée dans le projet de loi de finances 2019. Elle devrait ainsi passer de 24€ par tonne en 2019 à 65€ par tonne en 2025, soit une hausse de 271% en 6 ans ! Celle-ci sera répercutée sur les collectivités et risque de se traduire par une hausse de la fiscalité ...

Afin d'en limiter au maximum les effets, Organom œuvre pour développer des solutions plus vertueuses pour l'environnement. Grâce à la mise en service de l'usine OVADE en 2016, l'enfouissement des déchets ménagers a été divisé par deux sur notre territoire et nous continuons de travailler pour tendre vers davantage de valorisation.

Le lancement du « CODEC » : Organom a lancé en 2018, en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Départemental de l'Ain, un contrat d'objectifs de réduction des déchets et de développement de l'économie circulaire. Ce programme d'actions d'une durée de 3 ans vise à réduire et valoriser davantage les déchets, quelle que soit la typologie des producteurs, afin de parvenir à une production globale de déchets ménagers inférieure à 500 kg/habitant/an d'ici 2020.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux déclinés en 12 axes stratégiques, Organom va s'appuyer sur ses partenaires, au premier rang desquels on trouve les EPCI adhérents du syndicat. En outre, la particularité du CODEC est de mettre l'accent sur l'offre des acteurs économiques afin de créer des synergies entre les entreprises, les chambres consulaires ou encore les associations.

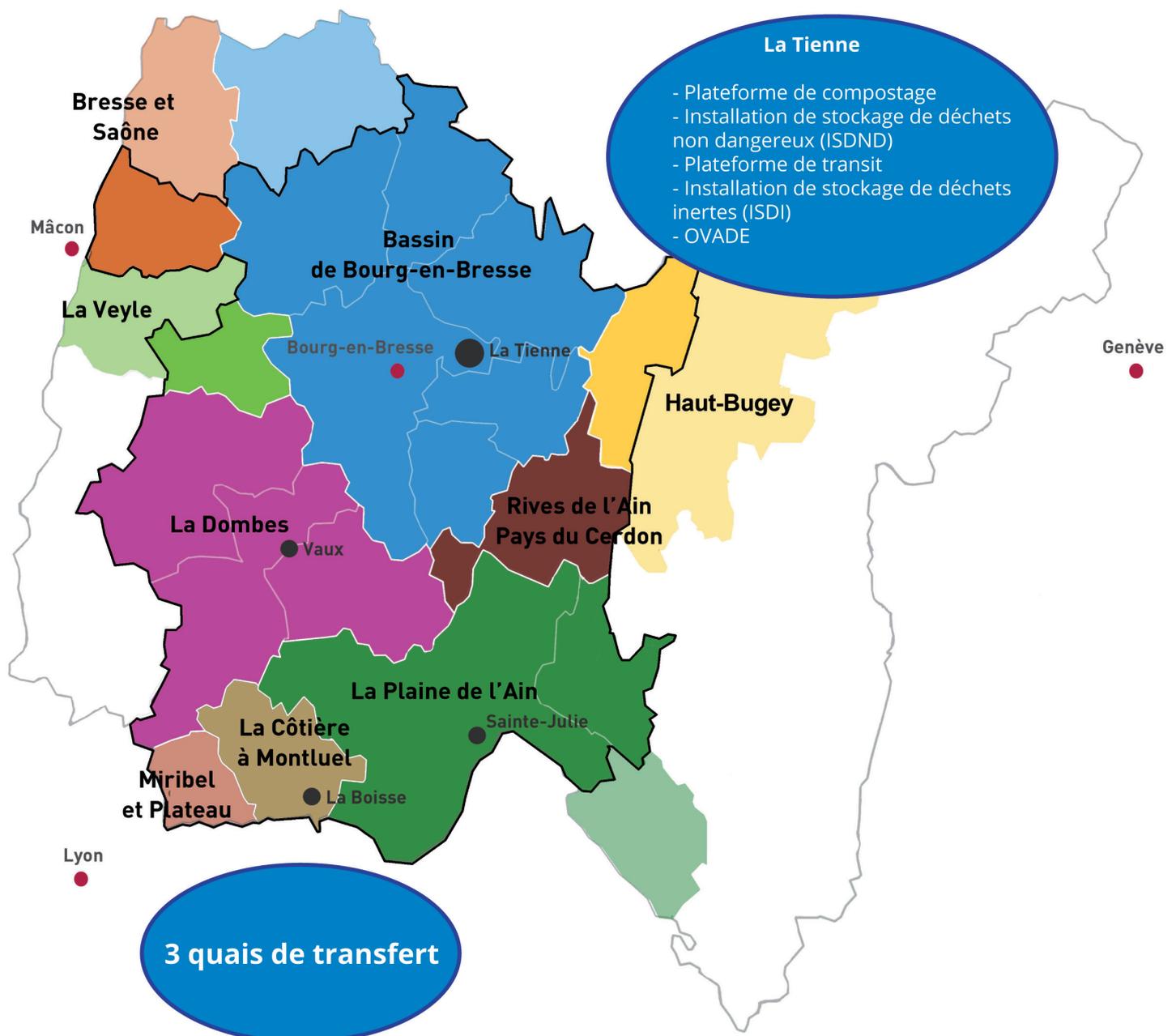
Organom continue donc à s'engager vers un double objectif environnemental et de maîtrise des coûts de traitement : accroître la valorisation des déchets tout en poursuivant les démarches contribuant à leur diminution aux côtés des territoires.

Yves CRISTIN
Président d'Organom



Présentation du territoire

En 2018, Organom est composé de 7 communautés de communes et de 2 communautés d'agglomération. Ces 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) représentent 194 communes et 336 309 habitants (population municipale, INSEE, décembre 2018). Le périmètre du syndicat correspond au secteur centre-sud du département de l'Ain (voir la carte ci-dessous).





Compétences du syndicat

Organom, syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, a en charge le transfert, le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Organom développe également depuis 2009 la prévention des déchets à travers des actions qui visent à réduire les quantités de déchets produits et leur nocivité.

Le syndicat dispose de plusieurs installations lui permettant de traiter les déchets produits sur son territoire :

- 3 **quais de transfert** pour les ordures ménagères, situés sur les communes du Plantay (site de Vaux, exploité en régie), La Boisse (exploité en régie) et Sainte-Julie (propriété de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain et exploitée par celle-ci) ;

Sur le site de La Tienne à Viriat :

- une **plateforme de compostage** de déchets végétaux et de broyage de bois, exploitée en régie ;
- une **plateforme de transit** avant valorisation (PVC et plâtre), exploitée en régie ;
- une installation de tri-méthanisation-compostage, **OVADE**, dont l'exploitation est confiée au groupe Dalkia Wastenergy (ex-Tiru) ;
- une installation de stockage de déchets non dangereux (**ISDnD**), avec traitement des effluents liquides (bassins de lagunage) et gazeux (valorisation énergétique du biogaz), exploitée en régie ;
- une installations de stockage de déchets inertes (**ISDI**), exploitée en régie.



Le site de La Tienne en septembre 2018



Organisation politique

Yves CRISTIN a été élu Président d'Organom pour 6 ans par le Comité syndical, le 22 mai 2014. Le bureau exécutif est composé de 5 membres : le Présidente et 4 Vice-Présidents.



Yves CRISTIN
Président



Marc LONGATTE
1^{er} Vice-Président
délégué
à l'exploitation et aux
travaux



Bernard PERRET
2^{ème} Vice-Président
délégué
aux finances



Josiane BOUVIER
3^{ème} Vice-Présidente
déléguée à la com-
munication et aux
ressources humaines



Gérard BRANCHY
4^{ème} Vice-Président
délégué à la
prévention et à la
qualité des déchets

Le Comité syndical est composé de 37 délégués titulaires et de 37 suppléants, issus des 9 EPCI membres.

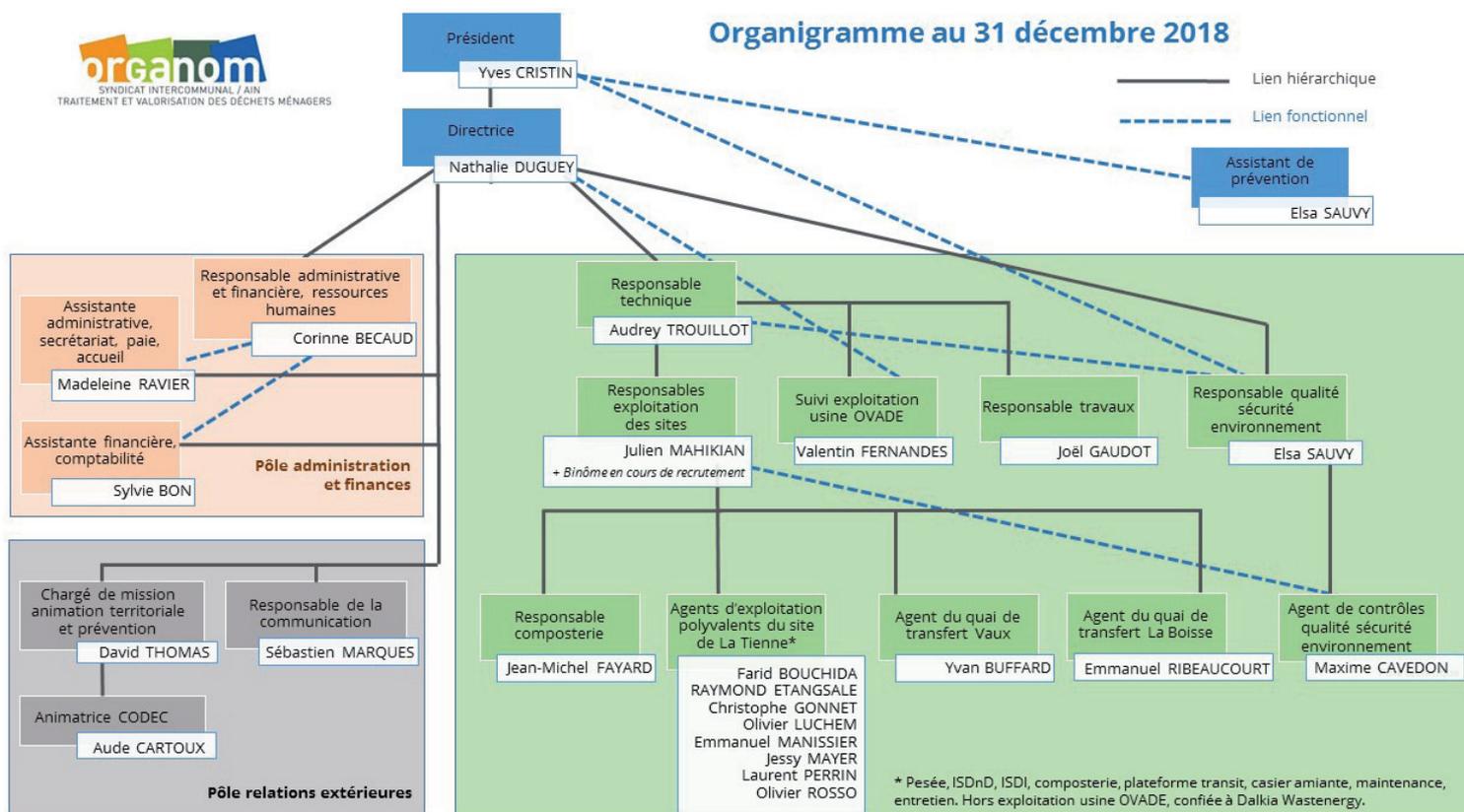
EPCI	Titulaire	Suppléant
	Jean-François DEBAT	Bernard BIENVENU
	Michel FONTAINE	Thierry DRUGUET
	Claudie SAINT-ANDRE	Catherine SAVERAT
	Bernard PERRET	Pauline FROPIER
	Cécile BERNARD	Catherine MERCIER
	Yves CRISTIN	Jean-Marc THEVENET
	Alain MATHIEU	Claude LAURENT
	Paul DRESIN	Christian PORRIN
	Jean-Luc EMIN	Edna TREIBER
	Gérard POUPON	Georges GOULY
	Jean-Yves FLOCHON	Luc DESBOIS
	Gérard PERRIN	Catherine PICARD
	Guy ANTOINET	Jean-Luc JACQUET
	Marc LONGATTE	Jean-Louis GUYADER
	André MOINGEON	Joël BRUNET
	Paul VERNAY	Thérèse SIBERT
	Elisabeth LAROCHE	Eric GAILLARD
	Max ORSET	Robert TAPONARD
	Pierre-Yves TIPA	Frédéric TOSEL
	Eric BEAUFORT	Daniel MARTIN
	Gérard CHABERT	Jean PEYSSON

EPCI	Titulaire	Suppléant
	Michel JACQUARD	Fabienne BAS-DESFARGES
	Christophe MONIER	Jean-Pierre HUMBERT
	Josiane BROYER	Cyrille RIMAUD
	Gérard BRANCHY	Martial TRINQUE
	Michel COLLETAZ	Serge CAPELLI
	Joël AUBERON	Jean GRAND
	Josiane BOUVIER	Pascal PROTIERE
	André GADIOLET	Inès QUINTY
	Philippe GUILLOT-VIGNOT	Danielle BOUCHARD
	Andrée RACCURT	Nathalie VAUDAN
	Bertrand GUILLET	Daniel BOUCHARD
	René FEYEUX	Jean-Jacques BESSON
	Jean-Paul BENAS	Daniel GRAS
	Jean-Michel GIROUX	Jean-Noël POUPLIER
	Antoine BAUTAIN	Frédéric MONGHAL
	Michel DUBOST	Hervé CLERC



Organisation fonctionnelle

Au 31 décembre 2018, le syndicat compte 24 agents.





Organisation budgétaire

Contributions des EPCI :

8,8€ HT par
habitant

115€ HT
par tonne
d'OMR*

Principaux tarifs des autres déchets accueillis :

- Déchets d'activité économique (DAE) : 124,2 ou 141,2€ HT / tonne*
- Encombrants : 121€ / tonne*

*Ces tarifs ainsi que la contribution à la tonne pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) incluent la part de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) fixée par l'État qui s'élève à 24€ par tonne en 2018. En outre, l'arrêté du 28 décembre 2017 introduit un système de TGAP variable pour certains déchets comme les DAE.

Ne sont pas soumis à la TGAP les déchets accueillis suivants :

- Inertes : 36,4€ HT / tonne
- Plâtre : de 107,3 à 117,4€ HT / tonne
- PVC : 89€ HT / tonne
- Amiante ciment : 143,7€ HT / tonne
- Déchets verts : 41,5€ HT / tonne
- Bois non traités : 35,4€ HT / tonne

Compte administratif 2018

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses (a)	12 292 147.64€	Dépenses (a)	5 363 857.11€
Recettes (b)	15 786 796.63€	Recettes (b)	6 709 601.56€
Excédent fonctionnement 2017 reporté (c)	256 558.99€	Déficit d'investissement 2017 reporté (c)	- 4 016 370.16€
Résultat de clôture 2018 (b-a+c)	3 751 203.98€	Résultat de clôture 2018 (b-a+c)	- 2 670 625.71€
Total des sections		1 080 578.27€	

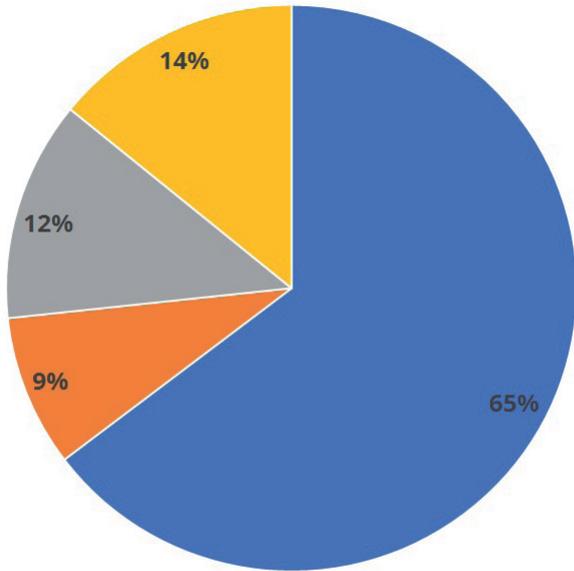
La plateforme de valorisation du biogaz de l'installation de stockage a généré une recette de 35 646€ en 2018.

Principales prestations rémunérées à des entreprises en 2018

Type	Activité	Montant HT
Investissement	Usine OVADE	135 125€
	Terrassement ISDnD	1 685 036€
Fonctionnement	Transport de déchets	307 634€
	Valorisation de déchets	4 488 805€
	Travaux divers et entretien	245 222€
	Analyses diverses	97 215€
Total		6 959 037€

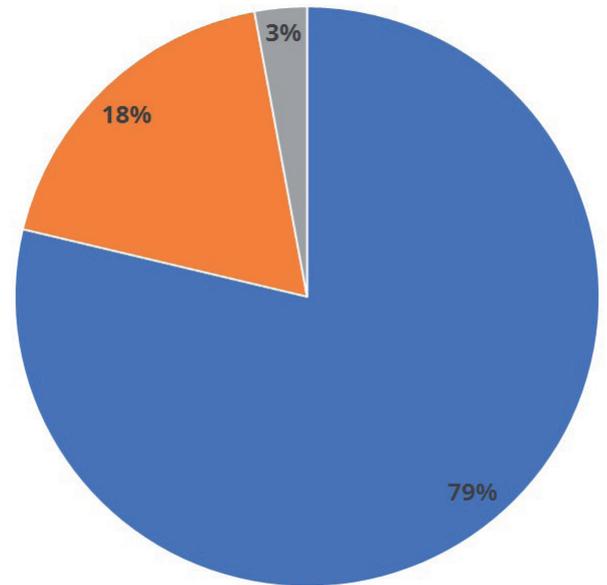
Synthèse - Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges financières
- Divers

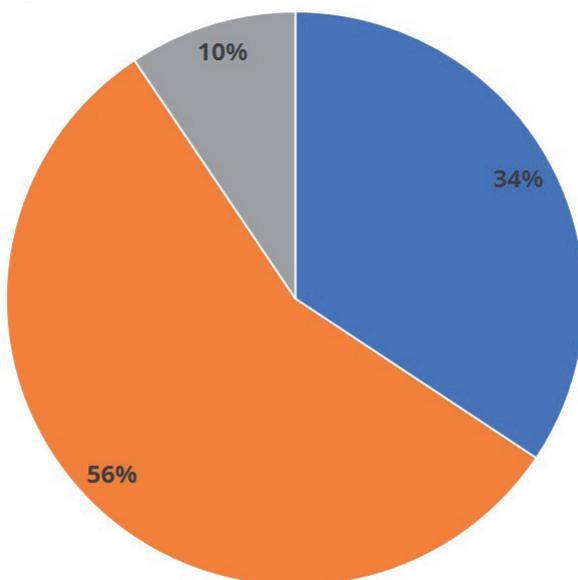
Recettes de fonctionnement



- Produits courants
- Subventions et participations
- Divers

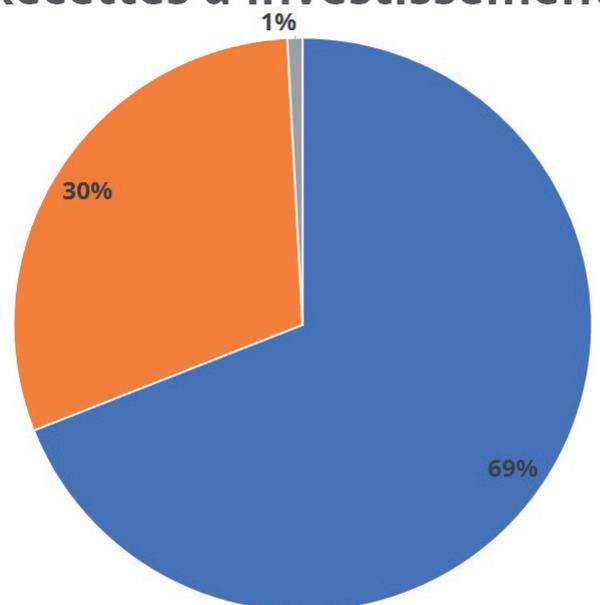
Synthèse - Section d'investissement :

Dépenses d'investissement



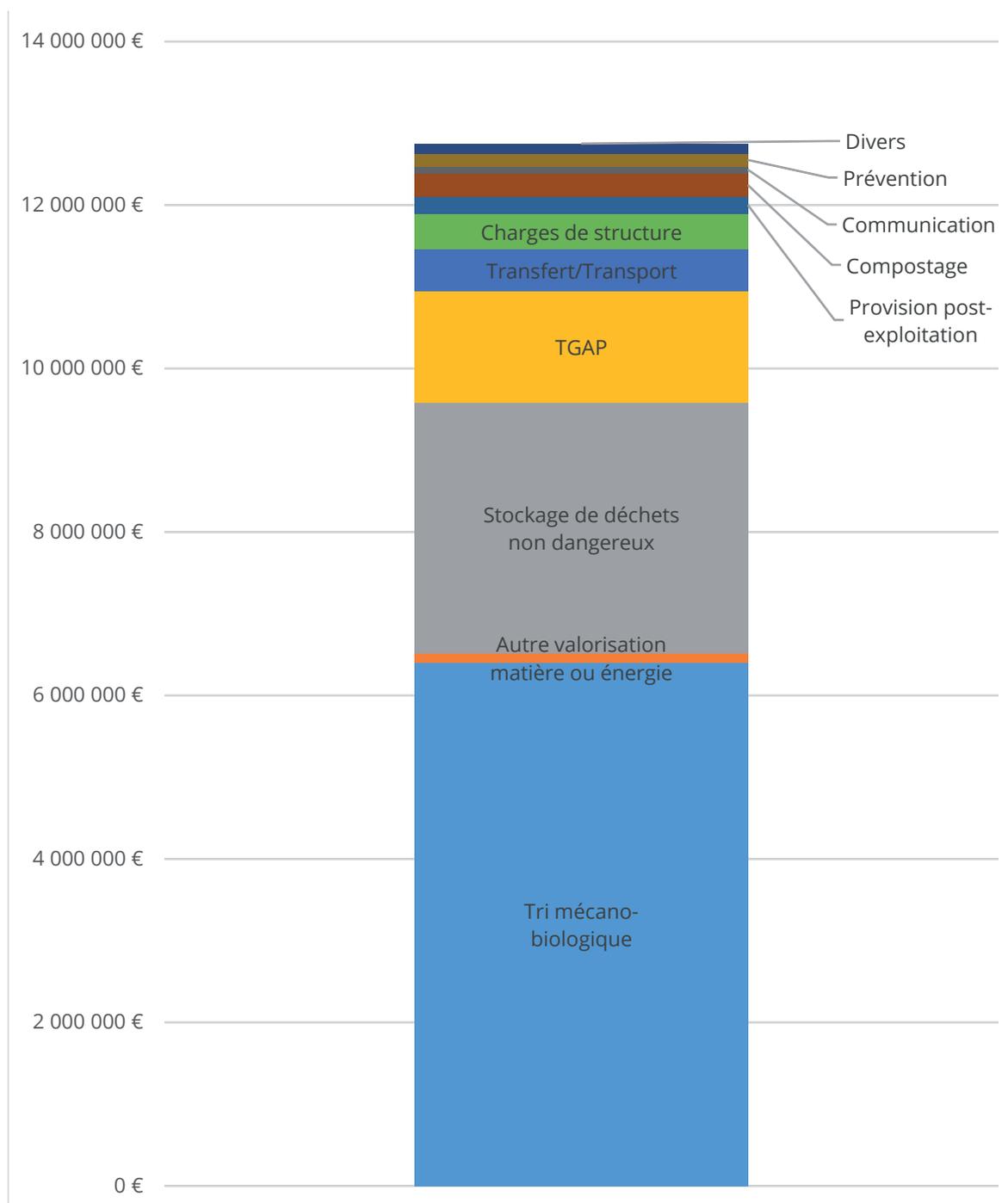
- Dépenses d'équipement
- Remboursement de la dette
- Autres dépenses d'investissement

Recettes d'investissement



- Dotations, fonds divers et réserves
- Opérations d'ordre
- Subventions d'investissement

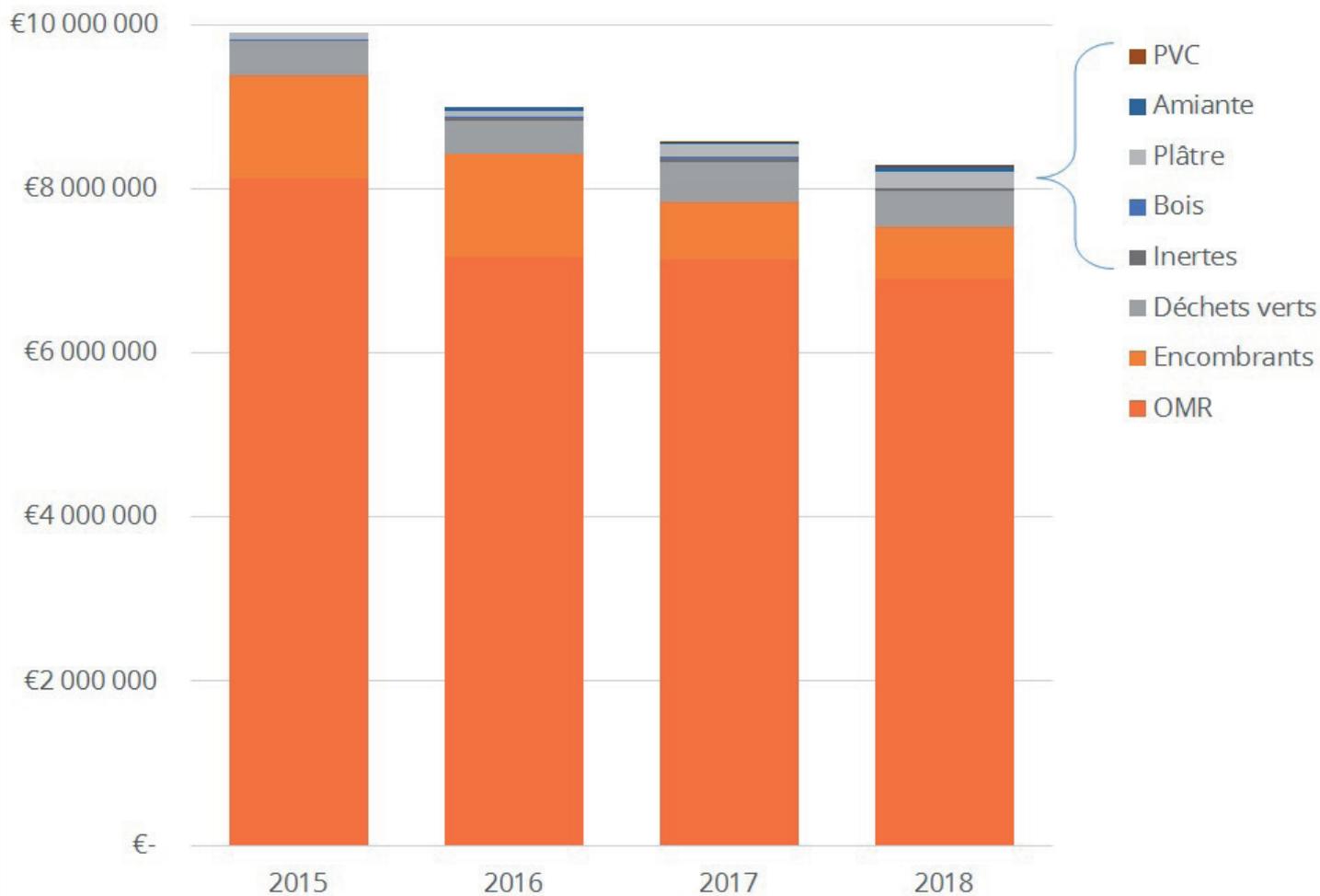
Coût aidé (recettes et subventions déduites)



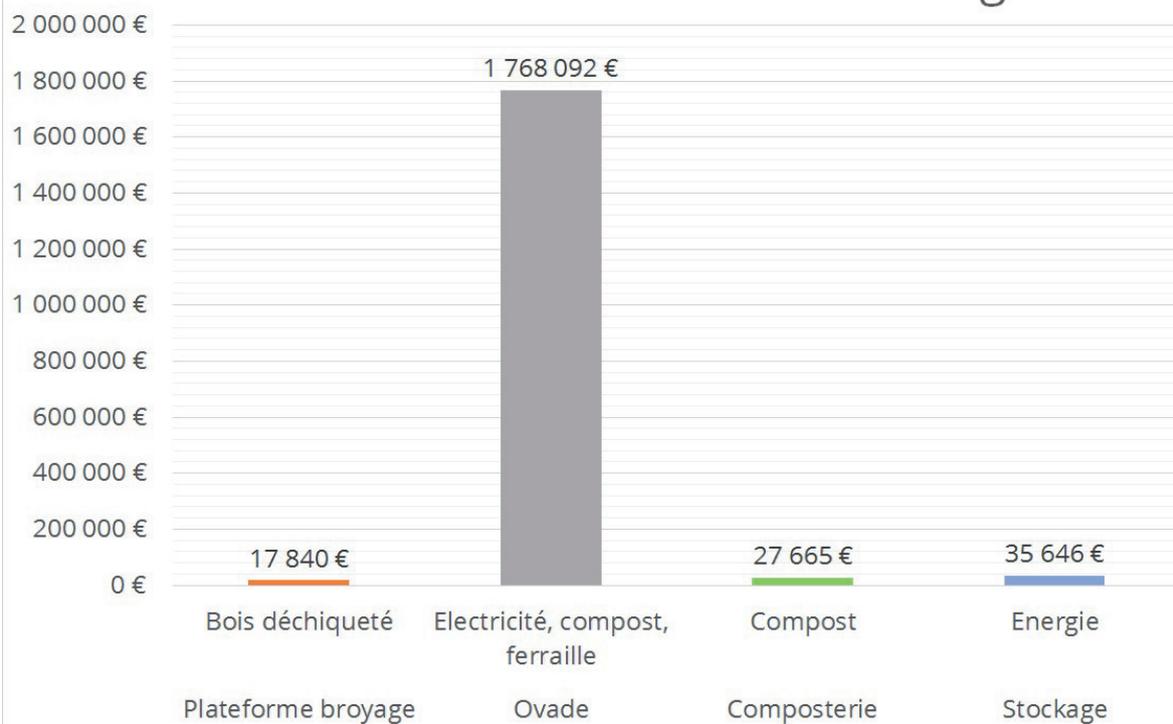
Coût aidé moyen / habitant couvert



Coûts aidé pour le traitement des flux apportés par les EPCI



Total reventes matériaux ou énergie



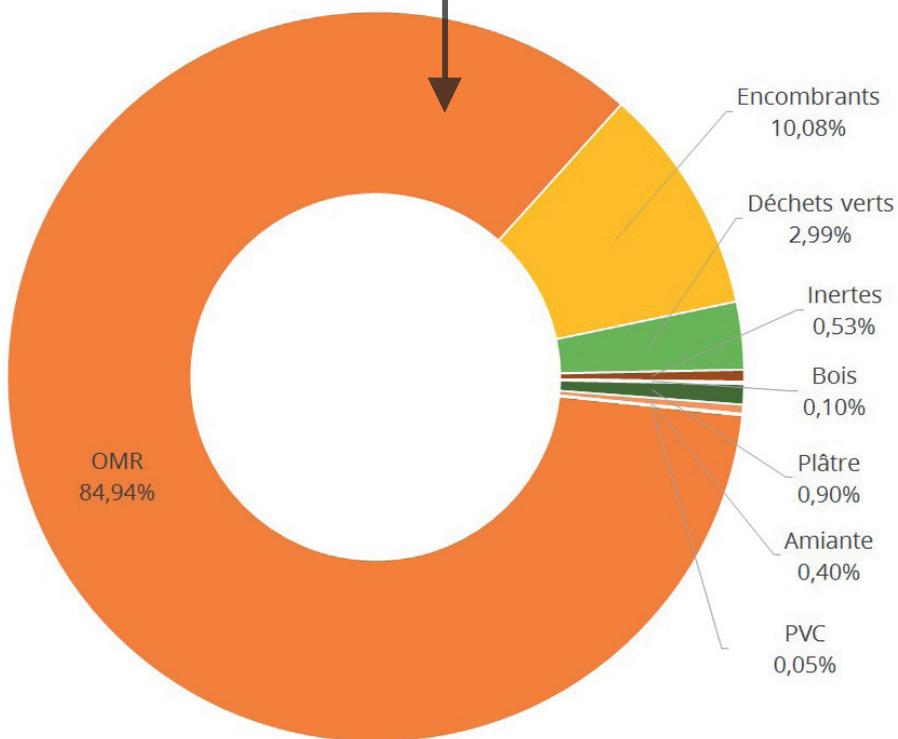
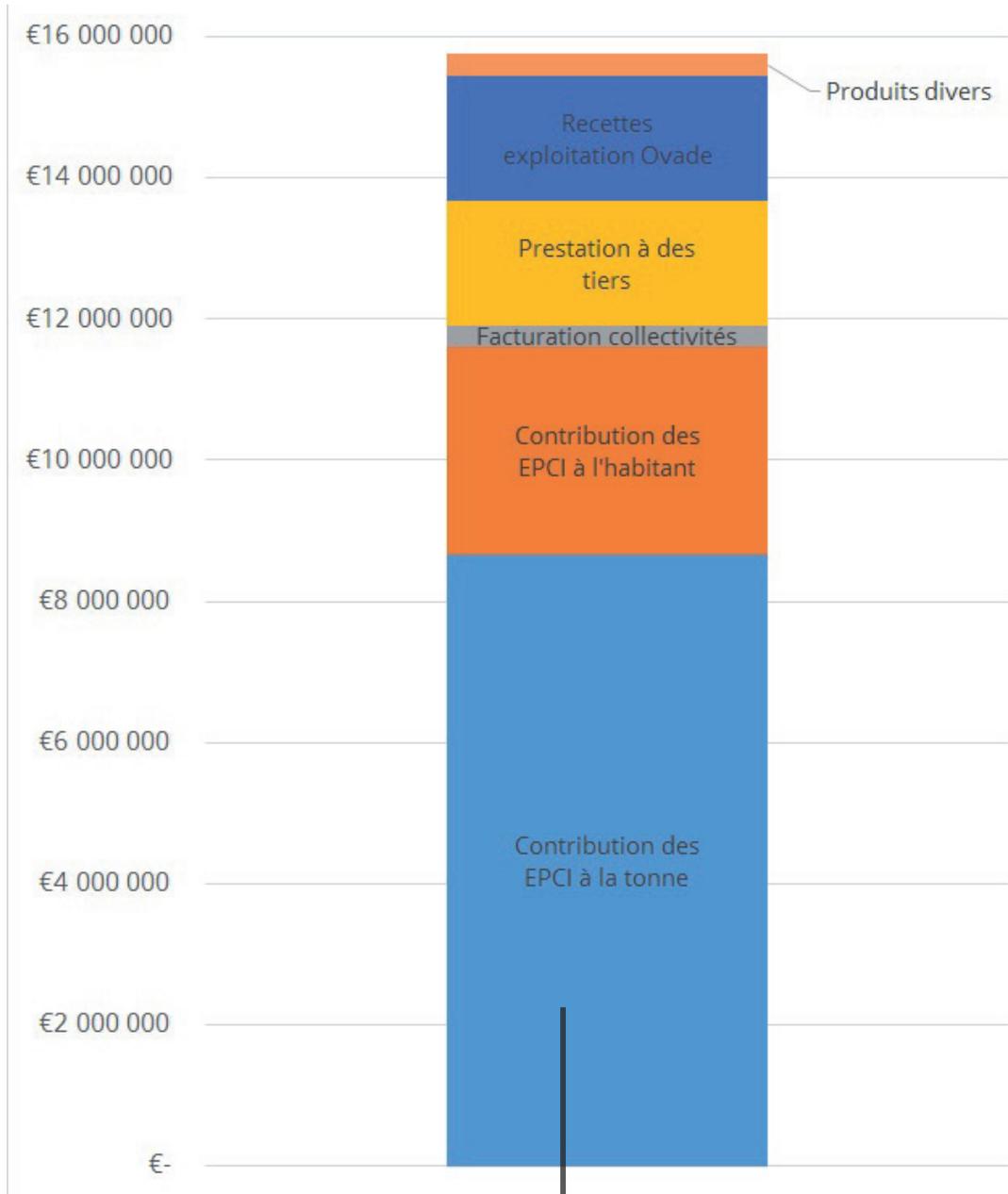
Plateforme broyage

Ovade

Composterie

Stockage

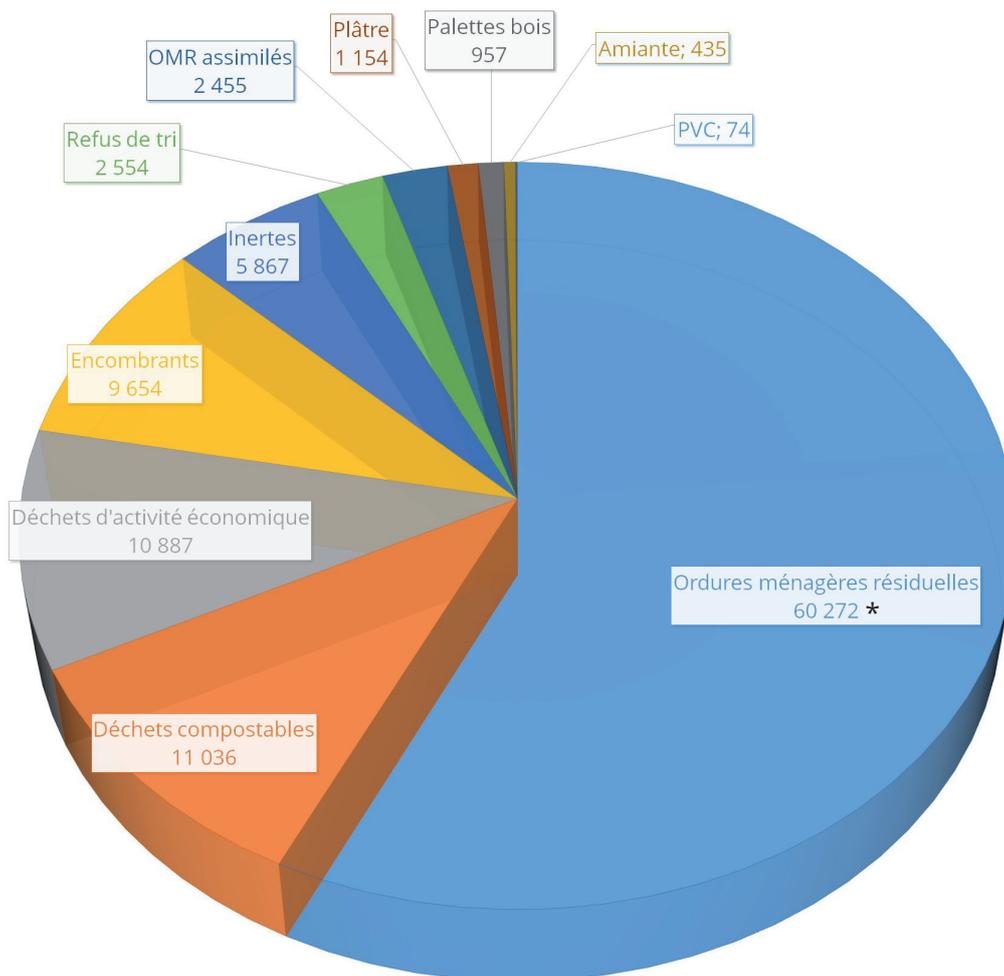
Financement du syndicat (contributions et recettes diverses)





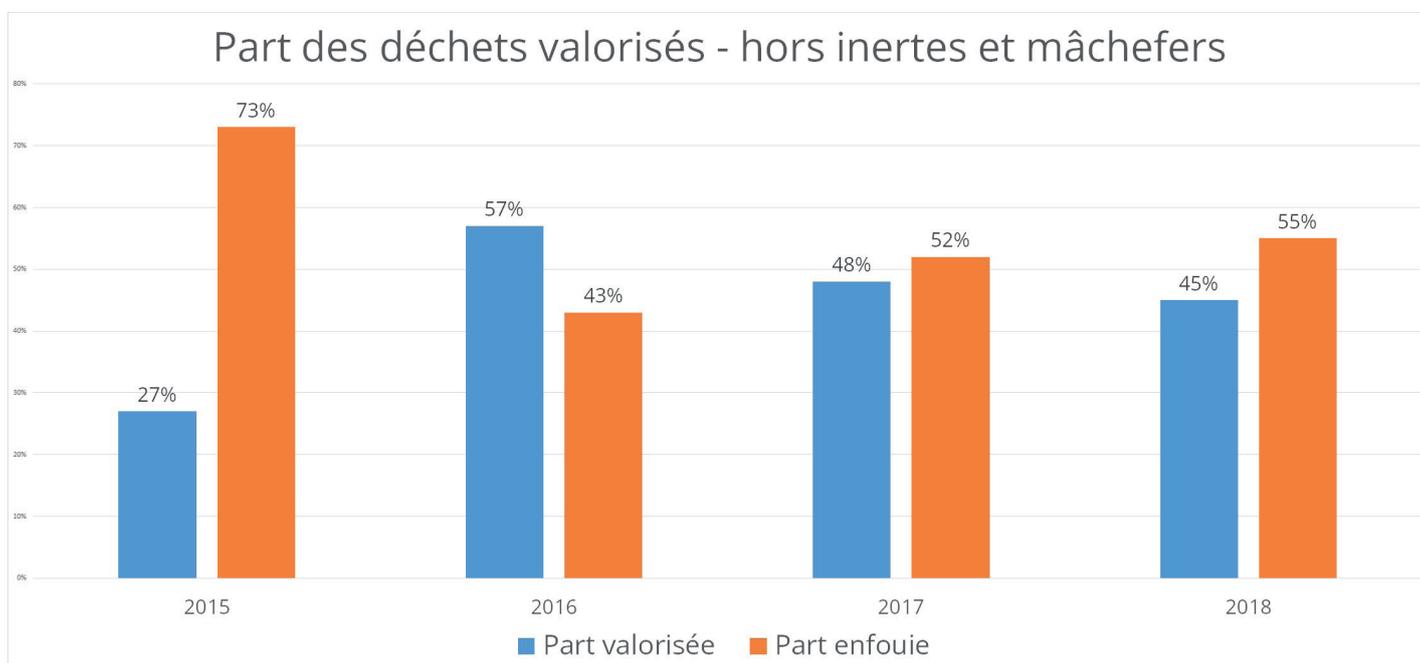
Les flux de déchets et ratios

TONNAGES ACCUEILLIS SUR LE SITE DE LA TIENNE EN 2018

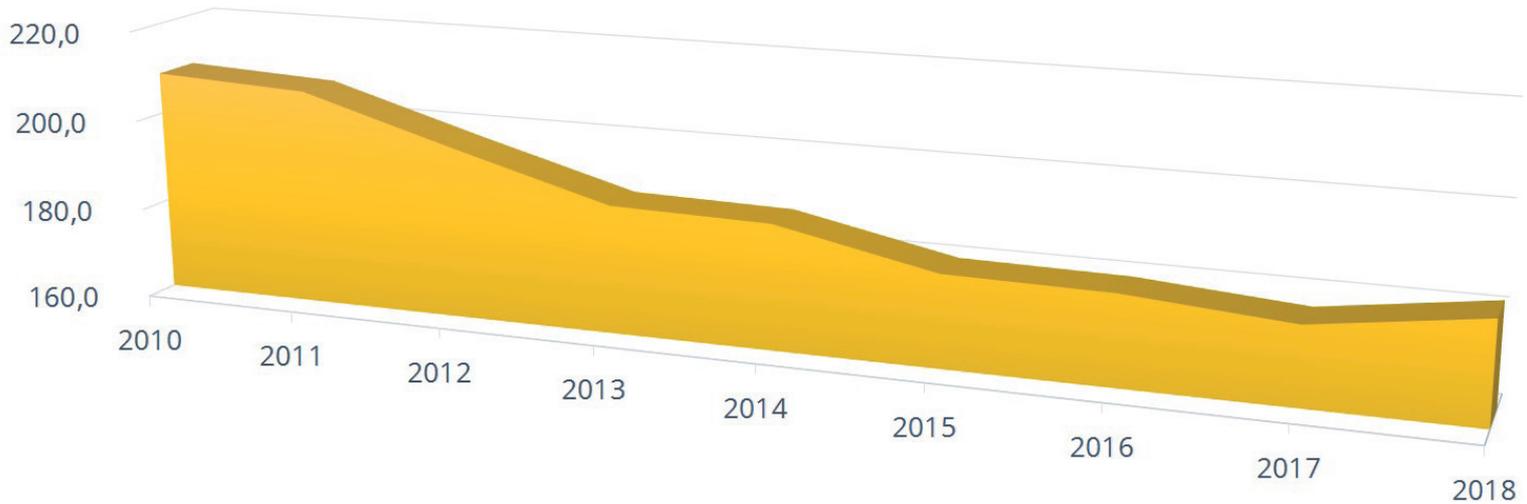


*Organom est amené à dépanner ponctuellement les syndicats voisins, aussi le total d'OMR reçu sur le site de La Tienne est supérieur au total des OMR des EPCI adhérents.

Part des déchets valorisés - hors inertes et mâchefers



Ratio OMR / habitant (kg)



En 2018, chaque habitant du territoire a produit en moyenne 182 kilos d'ordures ménagères résiduelles (OMR). Cela représente une baisse de 13% par rapport à 2010. La hausse constatée entre 2017 et 2018 s'explique notamment par la reprise économique.

OMR / habitant (kg)



Jusqu'en 2013, une partie des ordures ménagères résiduelles était externalisée par traitement en incinération, afin de préserver les capacités de stockage du site de La Tienne. Depuis 2015, grâce à la mise en place de l'unité de valorisation bio-énergétique OVADE, l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles connaît une diminution importante.



Transfert

Le transit des ordures ménagères entre les trois quais de transfert et l'installation de traitement :

Quai de transfert	Territoires concernés	Tonnages 2018
Vaux	CC de La Dombes	5 976
La Boisse	CC de Miribel et du Plateau CC de la Côtère à Montluel	9 462
Sainte-Julie	CC de la Plaine de l'Ain	13 624
TOTAL		29 062



Traitement

Valorisation matière

Plâtre

Les déchets de plâtre transitent sur la plateforme du site de La Tienne puis sont acheminés vers une entreprise privée qui se charge de préparer ce matériau afin de fabriquer à nouveau du plâtre. Ce marché comprend un coût de traitement à la tonne de 70€ HT (hors coût de reprise sur le site de La Tienne par la pelle à grappin). Le coût du transport s'élève à 16,2€ HT / tonne.



Provenance	Tonnages	Total
Collectivités	974	1 154
Professionnels	180	

PVC

74 tonnes de PVC ont été recueillies sur la plateforme de transit du site de La Tienne, avant d'être valorisées.

Provenance	Tonnages	Total
Collectivités	70	74
Professionnels	4	



Valorisation énergétique

Bois

Les palettes bois de classe A apportées sur la plateforme de compostage sont broyées et servent de combustibles à une chaufferie bois. 957 tonnes ont ainsi été accueillies en 2018 et 2 177 tonnes ont été vendues.

Provenance	Tonnages	Total
Collectivités	340	957
Professionnels	617	



Valorisation organique

Compostage direct

Les déchets végétaux réceptionnés sont triés puis broyés pour entamer le processus de fermentation naturelle. Les andains sont retournés régulièrement pour accélérer la décomposition. Huit à dix mois plus tard, après la phase de maturation, le compost criblé à l'aide de tamis est prêt pour la vente. Ce procédé de compostage permet d'obtenir un compost de qualité (norme NFU 44-051). Le compost ainsi produit est vendu aux agriculteurs locaux : il est proposé en maille de 10 ou 30 mm.

Type	Provenance	Tonnages	Total
Déchets végétaux	Collectivités et professionnels	4 011	5 490
Digestat bovin	Professionnels	1 479	

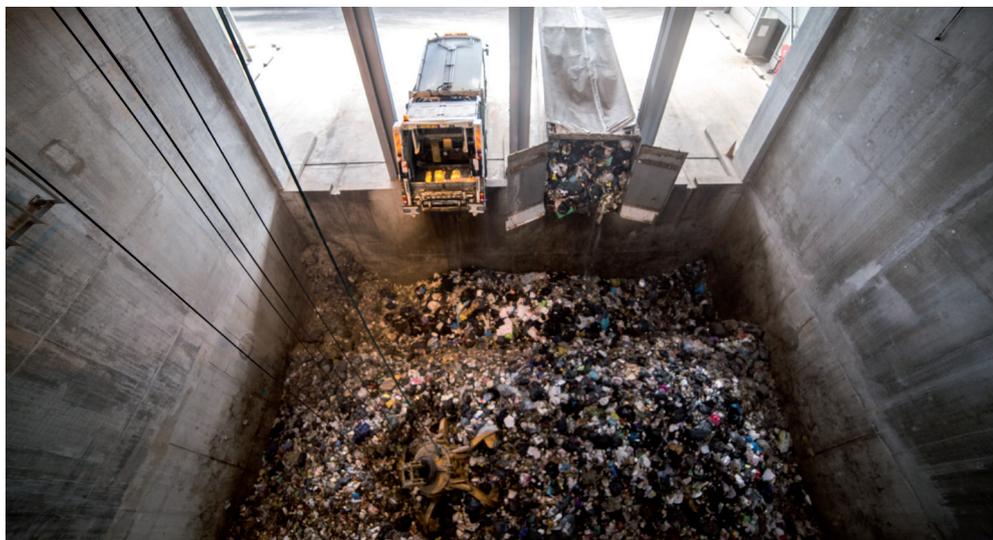
3 815 tonnes de compost produit à partir de ces matières ont été vendues en 2018.



La plateforme de compostage en mai 2018

Non-conformités

Depuis le démarrage de l'usine, 83 non-conformités ont été détectées dont 24 en 2018. Les déchets non-conformes que l'on retrouve le plus fréquemment sont les déchets d'activité économique (DAE), les déchets plastique ou encore les matelas. Ces non-conformités concernent seulement les « indésirables » visibles et volumineux détectés par le pontier et extraits de la fosse de réception de l'usine à l'aide d'un grappin. D'autres déchets « indésirables » sont aussi visibles dans la fosse sans que l'on puisse les saisir avec le grappin. Ils sont alors introduits dans le process de l'usine mais seront récupérés grâce au système de tri en amont du digesteur et finiront dans les bennes de refus.



	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Nombre de non-conformités	17	28	14	24	83
Nombre de conformités	1 576	5 797	6 764	6 954	21 091
Nombre de camions ayant déchargé sur OVADE	1 593	5 825	6 778	6 978	21 174
Taux de non-conformités	1,067%	0,481%	0,207%	0,344%	0,449%

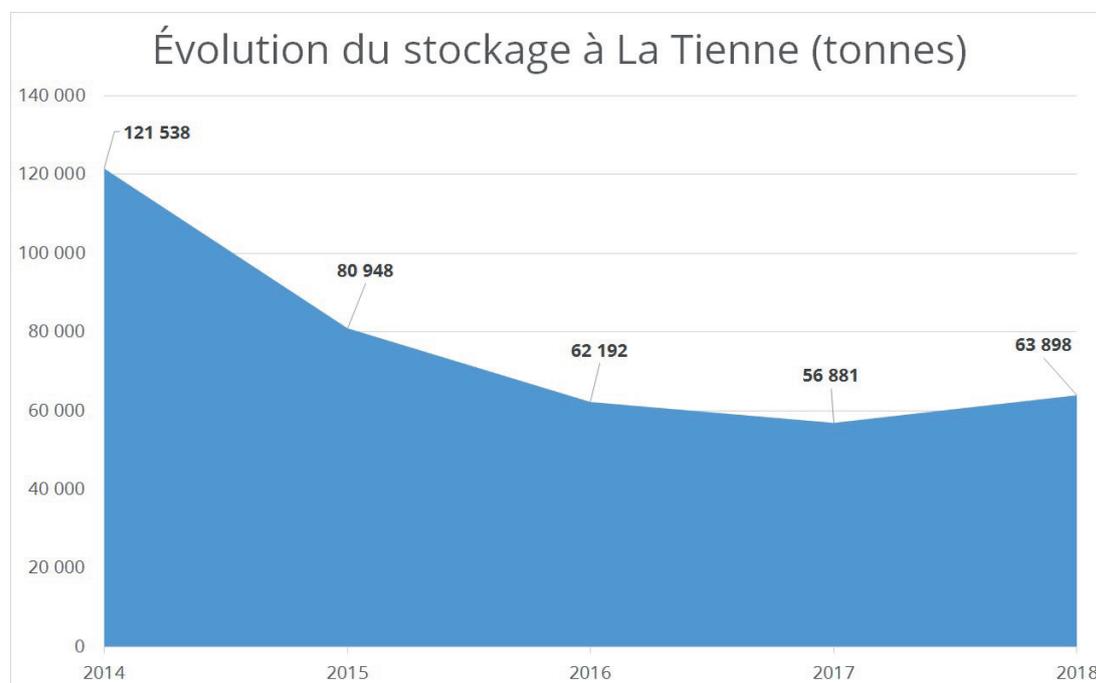
Déchets	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Bâche	0	2	0	0	2
Container poubelle	0	6	0	0	6
DIB/DAE	1	1	2	18	22
Encombrants	1	1	0	2	4
Gaines - Câbles - Tuyaux	0	2	0	0	2
Matelas	5	1	1	1	8
Métal	1	1	1	0	3
Palettes	2	1	0	0	3
Pare-choc voiture	0	1	0	0	1
Plastiques	1	5	7	2	15
Plâtre	1	0	0	0	1
Produits chimiques	1	3	1	0	5
Produits infectieux	4	1	0	1	6
Sacs de ciment	0	1	0	0	1
Souches	0	1	0	0	1
Textiles	0	1	0	0	1
TOTAL	17	28	12	24	81

Stockage

Outre l'apport des ordures ménagères collectées par les intercommunalités membres d'Organom, le syndicat a validé 245 certificats d'acceptation préalable (CAP), document nécessaire pour tout dépôt de déchets par des collectivités, professionnels ou transporteurs.

La capacité annuelle maximum de l'ISDnD (installation de stockage de déchets non dangereux) est fixée par l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2011 à 60 000 tonnes de déchets enfouis. Celle de l'ISDI (installation de stockage de déchets inertes) est fixée à 11 700 tonnes annuelles.

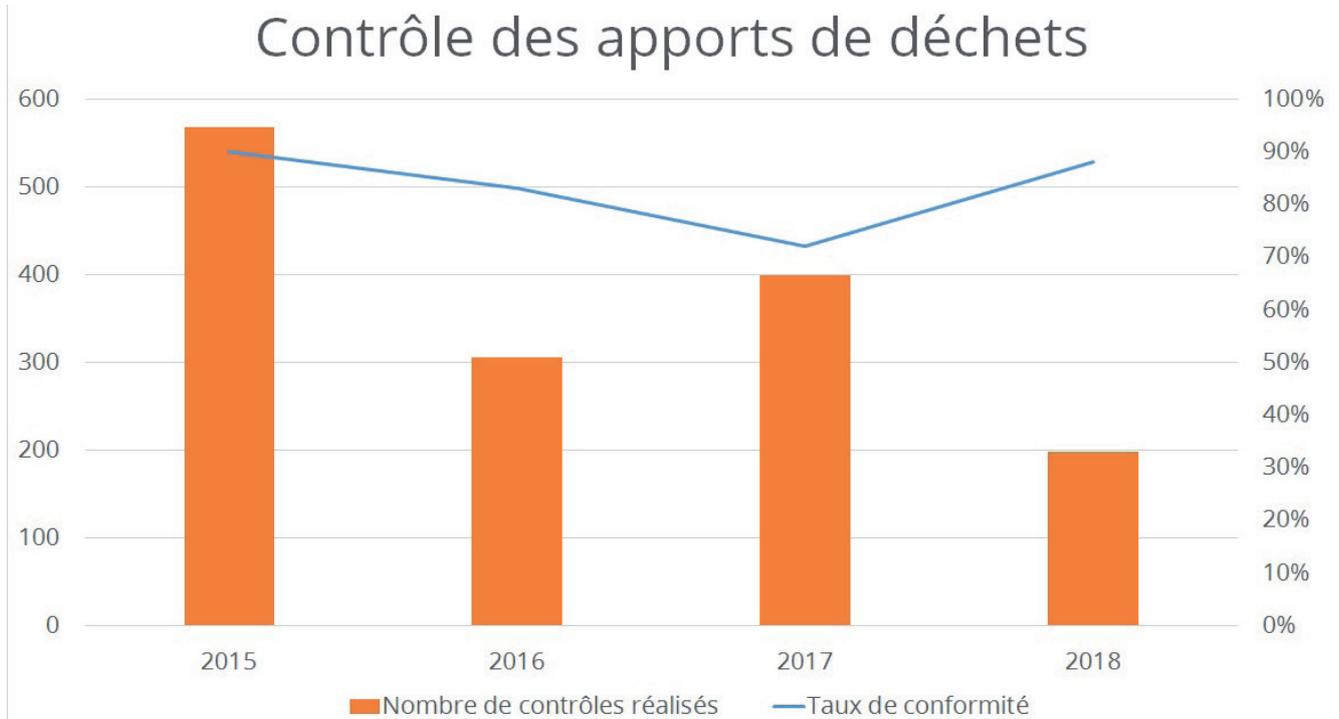
Type de déchet	2014	2015	2016	2017	2018
Ordures ménagères	57 206	38 705	4 321	2 309	2 747
Ordures ménagères - refus de l'unité OVADE	/	9 554	28 144	28 871	29 301
OMR assimilés	910	886	1 405	2 314	2 454
Déchets non dangereux en mélange (DND)	11 737	11 971	8 112	7 983	10 887
Refus issus des centres de tri	458	1 691	491	503	2 554
Encombrants ou monstres (EPCI)	1 208	395	1 720	8 888	9 654
Sous total ISDnD hors matériaux de couverture	72 887	63 202	44 192	50 868	57 597
Terres (matériau de couverture)	30 783	/	/	/	/
Mâchefers - matériau de couverture)	13 216	12 362	12 460	636	/
Déblais et gravats (inertes) - Matériau de couverture	/	/	/	/	3 000
Sous total ISDnD	115 518	75 564	56 652	41 504	60 597
Déblais et gravats (inertes) - Casier ISDI	5 846	5 107	5 193	5 028	2 867
Amiante - Casier amiante	174	277	345	349	434
TOTAL stockage La Tienne	121 538	80 948	62 192	56 881	63 898





Exploitation ISDnD

Contrôle des déchets entrants



Gestion du biogaz

L'installation de valorisation du biogaz issu des casiers d'enfouissement de déchets est composée de 3 moteurs à combustion d'une puissance électrique instantanée de 1 390 kW (respectivement 800, 400 et 190 kW).

Les moteurs ont globalement moins fonctionné en 2018 par rapport à 2017 en raison d'une diminution du biogaz disponible, que l'on peut attribuer à plusieurs facteurs :

- la diminution logique de la production de biogaz dans le temps ainsi que la baisse des apports de matière organique (principalement issue des ordures ménagères désormais valorisées dans l'usine OVADE) dans les casiers de stockage ;
- le vieillissement du réseau de captage du biogaz qui nécessite un renouvellement ;
- une baisse ponctuelle du captage liée aux travaux de couverture d'un casier.

En 2018, les moteurs ont produit 3 518 MWh électriques, soit une diminution de 35% par rapport à 2017. Organom a néanmoins poursuivi en 2018 la démarche entamée avec l'exploitant qui gère les moteurs afin d'améliorer le captage du biogaz.

	Volume de gaz valorisé par les 3 moteurs (Nm3)	Volume de gaz torché (Nm3)	Taux de valorisation annuel	Production électrique (kWh)
2018	2 280 236	20 534	99,11%	3 518 208

	Torchère MT500			Torchère BG2000		
	Volume de gaz torché (Nm3)	Nb d'heures de fonctionnement	Nb d'heures d'arrêt	Volume de gaz torché (Nm3)	Nd d'heures de fonctionnement	Nb d'heures d'arrêt
2018	5 687	35	8 725	14 847	46	8 714

Analyse des effluents

Lixiviats

Des analyses réglementaires trimestrielles sont réalisées sur les lixiviats. Celles-ci montrent un dépassement des valeurs limites en :

- Matière organique (MES, DCO, DBO5, COT et azote)
- Métaux totaux (dépassement ponctuel)
- AOX
- Indice phénol

La décision a été prise de lancer en 2019 un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un traitement des lixiviats sur le site de La Tienne et de travailler en parallèle avec un laboratoire spécialisé en microbiologie sur un traitement biologique.

Eaux pluviales

Des analyses réglementaires trimestrielles sont réalisées sur les 5 bassins d'eaux pluviales. Celles-ci montrent un dépassement des valeurs réglementaires dans le bassin A en début d'année et un léger dépassement de la valeur en plomb dans le bassin B au mois d'août. Le reste des analyses est conforme tout au long de l'année.

Eaux souterraines

Des analyses réglementaires trimestrielles sont réalisées sur les eaux souterraines, en amont, au droit et en aval du site (11 échantillons). On observe un dépassement des valeurs pour le fer, l'aluminium et le manganèse, ainsi que pour l'ammonium et le COT. Ces valeurs restent toutefois inférieures à la limite de qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau (il n'y a pas de valeur limite imposée par la réglementation pour les eaux souterraines).

Bilan hydrique

Le lixiviat provient à la fois de l'humidité intrinsèque des déchets enfouis et de la pluie qui s'infiltré dans les déchets enfouis et ruissèle sur les plateformes de stockage. Le volume total de lixiviats produits sur le site de La Tienne en 2018 s'élève à 93 598 m³, pour une pluviométrie annuelle de 1 029 mm.

Objectif qualité

Eco Bois

Organom a mis en place d'un système de gestion de la qualité de son activité de broyage du bois afin d'obtenir la certification de sortie de statut de déchets et de pouvoir satisfaire les besoins de ses clients. En effet, les chaufferies ne peuvent être alimentées que par des matériaux respectant les critères de sortie du statut de déchets.

Organom a obtenu cette certification en avril 2017, maintenue en avril 2018 suite à un audit de suivi, qui récompense le travail d'élaboration de procédures de contrôle et d'analyses du bois débuté en 2016 et la sensibilisation des agents au système qualité.

Principaux travaux menés en 2018

Mars - novembre : Couverture du casier 1

La couverture du casier 1 a débuté en mars 2018, avec la réalisation d'une rampe d'accès et d'un quai de déchargement pour finir l'exploitation du casier 2. Les travaux ont été réceptionnés début novembre 2018.



Avril : Ouverture du casier 3

Après réception par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le casier 3 a été ouvert aux apporteurs de déchets en avril 2018.



Novembre : Déboisement de la parcelle du futur casier 5

Après avoir procédé au déplacement des espèces animales présentes à cet endroit, Organom a fait appel à un prestataire pour le déboisement de l'emprise du futur casier 5.



Vue partielle du site de La Tienne (septembre 2018)



Site de Vaux

Outre le quai de transfert des ordures ménagères, Organom gère l'ancienne installation de stockage de déchets non dangereux (fermée en 2009) située sur la commune du Plantay.

Traitement des effluents

Organom a repris en 2017 l'exploitation de la station Roseaulix, qui utilise la technique des filtres plantés de roseaux. 9 807 m³ de lixiviats ont ainsi été traités en 2018 sur cette station.



La station Roseaulix à Vaux

Analyse des effluents

Lixiviats

Les analyses trimestrielles des lixiviats montrent un dépassement en concentrations azotées et carbonées en début d'année. Des réglages de fonctionnement de la station Roseaulix ont été effectués pour retrouver des valeurs conformes ensuite.

Eaux pluviales

Les analyses trimestrielles montrent que les eaux pluviales sont conformes, mis à part un pH assez élevé.

Eaux souterraines

Les eaux souterraines, analysées chaque semestre, contiennent une forte concentration de fer et manganèse. Les autres paramètres restent proches des limites de qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine et à la production d'eau potable.



Prévention

Lancement du programme CODEC

2018 marque le lancement du contrat d'objectifs pour la réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire (CODEC). D'une durée de 3 ans, ce programme d'actions a pour objectif de réduire et valoriser les déchets, quelle que soit la typologie des producteurs, afin de parvenir à une production globale de déchets ménagers inférieure à 500 kilos par an et par habitant.

Organom a accompagné ses adhérents, en leur reversant notamment 62 000€ d'aides, et a organisé des groupes de travail, des formations et des visites techniques. On dénombre une cinquantaine d'actions sur des thématiques diverses (textiles, couches lavables, encombrants ...).



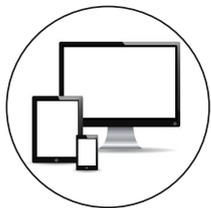
4 000 gobelets réutilisables pour les éco-événements

Organom dispose de 4 000 gobelets réutilisables et le syndicat subventionne la mise à disposition et le lavage de ces gobelets, à hauteur de 50% de la facture, pour les manifestations de son territoire (en dehors de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse).



Accompagnement des éco-événements

Organom, en partenariat avec l'Alec 01 et Aremacs, a lancé un appel à candidatures auprès des associations et administrations de son territoire pour l'accompagnement de leurs événements. En pratique, il s'agissait de réaliser gratuitement un diagnostic déchet de l'événement et de proposer des actions concrètes à mettre en place pour trier et réduire les déchets. 4 événements ont ainsi été accompagnés en 2018.



Communication

Les Métamorphoses d'OVADE - saison 2

Afin de faire connaître l'usine de méthanisation aux 336 000 habitants du territoire, une campagne de communication intitulée « Les Métamorphoses d'OVADE » a été lancée en 2016. Reconnaisable avec ses poubelles fleuries et lumineuses sur fond bleu, elle a été déclinée en 2018 avec deux chiffres-clés qui mettent en avant les produits de l'usine : 5 000 familles fournies en électricité et 20 000 tonnes de compost pour les agriculteurs. Une web-série a également été créée avec un premier film montrant comment OVADE transforme les ordures ménagères en électricité (accessible sur le compte YouTube Organom Ain).

5 000
familles fournies
en électricité.

Les métamorphoses
d' **OVADE** www.ovade.fr

Par la méthanisation, l'usine OVADE change vos déchets en énergie et en compost.

20 000
tonnes de compost
pour les agriculteurs.

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

OVADE
USINE DE VALORISATION
BIO-ÉNERGÉTIQUE

Visites d'OVADE et du centre d'enfouissement

Organom a accueilli 1 862 personnes en 2018 pour des visites du site de La Tienne et de l'usine OVADE : c'est un record ! Grâce au soutien de deux binômes de volontaires en service civique, le syndicat pouvait accueillir jusqu'à 57 personnes en simultané. Ainsi, de nombreux groupes de scolaires et d'étudiants (du CE2 au master) ont pu être sensibilisés au traitement de leurs déchets et aux solutions pour les réduire. Par ailleurs, les visites mises en place les 1^{ers} samedis du mois ont réuni 155 personnes et la journée portes ouvertes du 23 juin a rassemblé 131 curieux.

Un challenge pour les écoles primaires

Organom a organisé son 1^{er} challenge à destination des classes de CM1 et CM2 des écoles du territoire. 5 classes ont ainsi participé et travaillé durant deux mois sur des projets en lien avec la réduction des déchets, sous forme de photos, vidéos, chanson ... Les classes ont ensuite été invitées à venir visiter le site de La Tienne pour confronter leurs propositions à la réalité du traitement des déchets et un kit « goûter 0 déchet » a été remis à chaque élève à l'issue de la visite.

Challenge
inter-établissements

CM1 - CM2

Objectif moins
de déchets

Organisé par :
organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

216 chemin de la Serpoyère - VIRIAT
CS 60127

01004 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Tél. 04 74 45 14 70
Fax. 04 74 45 06 03

www.organom.fr

Rapport d'activité 2018 du syndicat Organom

Disponible en version dématérialisée : www.organom.fr/publications